

Les interventions des dix dernières années

La France est un partenaire majeur du Mali en matière d'aide publique au développement. En conformité avec les orientations du Document Cadre de Partenariat signé en juillet 2006 entre la France et le Mali, l'AFD privilégie trois secteurs d'intervention : **le développement du secteur productif, l'eau et l'assainissement et l'éducation.**

Pour accomplir sa mission, l'AFD dispose d'une large gamme d'outils financiers : subventions, prêts aux entreprises publiques ou privées, garanties d'emprunts bancaires, prises de participation dans des entreprises privées via "Proparco. Depuis 2009, le Mali bénéficie également de prêts à l'Etat très concessionnels.

Depuis 2001, le volume total des engagements de l'AFD au Mali, hors ajustement structurel et conversion de dette monétaire, s'est élevé à 215 millions d'euros, principalement sous forme de **subventions (75 %)** ou de **prêts souverains très concessionnels contracycliques (19,3 %)** sur les deux dernières années. Les **prêts concessionnels octroyés à des opérateurs intervenants selon une logique commerciale représentent 6,7 %** des montants autorisés. Sur les 160 M€ de subvention octroyés, environ 15 M€ l'ont été pour compte de tiers (principalement KfW, UE, FFEM).

Les engagements (hors projets multipays et ONG) sont répartis comme suit :

En K-euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
EAU ET ASSAINISSEMENT		6 500	9 900			6 100	11 300		12 450	21 500	67 750
TRANSPORTS		1 500									1 500
SANTE			8 000	2 500							10 500
SECTEUR PRODUCTIF SECTEUR RURAL		9 500			15 500		20 680		8 825	21 060	75 565
EDUCATION et FORMATION PROFESSIONNELLE	10 039			9 000		17 000			7 050	8 000	51 089
ENVIRONNEMENT				1 560		600		1000			3 160
DIVERS ET NON SPECIFIE			1 000		750	3 000		940			5 690
TOTAL ENGAGEMENTS MALI hors ABG et CDM	10 039	17 500	18 900	13 060	16 250	26 700	31 980	1 940	28 325	50 560	215 254

Aides Budgétaires et Conversion dette monétaire	7 600		7 000	9 000	9 000	22 000	4 000	17 600	5 000	41 700	122 900
Secteur privé ARIZ Proparco									7 200	4 130	11 330

TOTAL OPERATIONS	17 639	17 500	25 900	22 060	25 250	48 700	35 980	19 540	40 525	96 390	349 484
-------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Sur la période, les aides budgétaires et conversion de dette monétaire représentent 122,9 M€. Le produit Ariz se développe depuis 2009 avec un total de garanties s'élevant à 11,3 M€.

Les principes d'intervention

La finalité de l'AFD au Mali demeure la **réduction de la pauvreté et l'atténuation de la vulnérabilité**. L'objectif stratégique consiste, en priorité, à **renforcer et appuyer les secteurs sources d'une croissance robuste et durable**, créatrice d'emplois et susceptible de contribuer à la redistribution de richesses vers les plus pauvres.

La contribution de l'AFD aux politiques publiques d'accélération de croissance et de prévention d'un processus de fragilisation de l'Etat consiste en :

- Un appui au **développement des activités productives**, basé sur le développement du secteur privé, national et étranger, formel et non formel, et notamment le développement rural.
- L'accompagnement du **développement urbain**, aujourd'hui délaissé par les bailleurs de fonds, avec un accent mis au départ sur l'eau et l'assainissement.
- La poursuite des programmes en faveur du **développement du capital humain**, par un appui à l'enseignement de base (ABS) mais également un développement des actions à destination du post-primaire : formation professionnelle – enseignement secondaire.
- Enfin une contribution à l'effort de **stabilisation et de développement des régions au Nord** du Mali.

Les projets

1. Les secteurs productifs et notamment le développement rural

Le soutien à la croissance économique s'articule autour de deux objectifs : **lever les obstacles au développement du secteur productif et appuyer le développement de l'agriculture** principal moteur de croissance et source d'une meilleure sécurité alimentaire. Il s'agira en particulier i) d'appuyer la structuration et la valorisation des filières ou secteurs pour lesquels le Mali dispose d'un avantage comparatif au niveau international ou de barrières naturelles, ii) d'accompagner une structuration des filières et secteurs basée sur l'accès aux marchés et l'approche qualité – performance, alliant le privé et l'action publique et enfin iii) de participer au développement de l'accès au financement des PME dans une logique de mise à niveau du tissu des PME.

➤ **Le riz** occupe une place stratégique dans l'économie et dans la production agricole du Mali. Il contribue à 5% du Produit Intérieur Brut. Il bénéficie d'un marché national en pleine croissance, notamment en lien avec la hausse de l'urbanisation, et d'un marché potentiel à l'export encore très mal valorisé dans les pays de la sous-région (Burkina Faso, Sénégal, Niger). Dans les zones de l'Office du Niger, la production rizicole, encore majoritairement vivrière et familiale, emploie 264 000 personnes dont 18% de femmes et s'avère ainsi une des principales activités génératrice d'emplois et de revenus. En raison de ces potentiels, le Gouvernement malien a fait du développement de la filière riz un des piliers du Projet pour le Développement Economique et Social (PDES). L'AFD intervient depuis une trentaine d'année dans la zone par une succession de projets sous forme de subvention et depuis 2010 en prêt souverain.

Appui au développement économique de la zone de l'Office du Niger

subvention de 10 M€ (2005)

Objectifs : favoriser la croissance et réduire la pauvreté en milieu rural dans la zone de l'Office du Niger, par un accroissement durable des revenus des producteurs. Améliorer le service de l'eau et la gestion des aménagements hydro-agricoles autour du fleuve Niger. Optimiser l'usage des ressources en eau du fleuve. Sécuriser l'environnement technique et économique de l'agriculture par une mise en valeur optimale des aménagements hydrauliques. Améliorer les capacités de suivi, d'évaluation et de prospection dans la zone. Favoriser la coopération régionale. Descriptif : appui technique aux services d'irrigation, de drainage et de circulation ainsi qu'aux services de maintenance. Soutien à l'organisation et à la structuration du monde paysan, ainsi qu'à la professionnalisation des organisations paysannes, des exploitants et usagers de l'eau et des acteurs économiques opérant dans la zone.

Appui au Développement de la zone Office du Niger

subvention de 4,5 M€ et PTCC de 10,5 M€ (2010)

L'objectif global est d'accroître la production agricole de la zone, à partir de la réalisation d'infrastructures hydrauliques publiques et leur mise à disposition à des exploitations agricoles économiquement viables (3 à 5 has). Il s'agit en particulier de :

- la consolidation de **1900 hectares** d'aménagements hydro-agricoles et l'amélioration de la gestion de l'eau
- du soutien à la dynamique **d'organisation et de professionnalisation des acteurs agricoles** de la région de Ségou à travers la consolidation des missions statutaires de la Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou
- de l'appui à la maîtrise d'ouvrage du Secrétariat d'Etat chargé du Développement intégré de la zone Office du Niger (SEDIZON), en particulier dans **l'organisation des réflexions stratégiques autour des grands enjeux** déterminants que sont **la relecture du décret de gérance des terres, l'élaboration du Schéma d'aménagement hydro-agricole** de la zone et l'introduction de **modèles juridiques et financiers pouvant permettre aux exploitations familiales d'accéder à 3 has minimum de terres** juridiquement sécurisées et pouvant servir de garantie à des prêts d'investissement long terme.

Le projet permettra la mise en œuvre d'une **opération pilote d'installation** d'exploitations juridiquement sécurisées (par l'attribution de baux ordinaires) et économiquement viables (d'au moins 3 hectares et de préférence de 5), sur les 1900 hectares réhabilités et/ou aménagés.

- L'impact du **coton** sur la stabilité macroéconomique et le développement rural du Mali sud est tel que le devenir de la filière constitue un enjeu majeur pour le pays, d'autant qu'il n'existe pas d'alternatives à court terme. Il s'agit donc d'exploiter les marges de productivité et d'amélioration de la gouvernance de la filière coton malienne, en responsabilisant les acteurs, et notamment les producteurs et leurs Unions, dans la relève du défi.

Appuis au développement économique des zones cotonnières

subventions de 6.5 M€ (2000) et 11 M€ (2007), délégation de fonds européens 1,5 M€

Ces appuis visent principalement à améliorer la productivité et la diversification des exploitations du système coton malien et à renforcer les capacités du réseau des coopératives de producteurs de coton et de l'Interprofession coton, appelés à jouer un rôle grandissant dans la perspective de la privatisation de la CMDT et de la libéralisation de la filière coton malienne. Le projet PASE II permettra également de renforcer la pertinence de la politique de développement agricole en zone cotonnière, via une meilleure mobilisation de l'information et des analyses économiques et d'une concertation renforcée avec l'ensemble des acteurs. Il se décline selon trois composantes :

- Amélioration de la productivité et durabilité des exploitations familiales
- Renforcement des capacités du réseau d'Unions de coopératives
- Appui à l'élaboration d'une politique publique concertée en zone cotonnière

- A côté des interventions directes en faveur du secteur rural, les concours en faveur de la **BNDA** ont constitué l'essentiel des appuis apportés au secteur privé au cours des dernières années.

Appui à la Banque nationale de développement agricole (BNDA)

prêt, garantie et subvention pour un montant total de 25,3 M€ (2002)

prêt de 6 M€ et subvention de 3,5 M€ (2007)

Objectif : accompagner la réforme de la BNDA afin qu'elle devienne une banque de développement performante et adaptée à son environnement. **Descriptif** : assurer une offre de produits et services financiers au monde rural malien et contribuer au financement des investissements agricoles et des entreprises maliennes. Contribuer à la structuration du marché local des capitaux. Permettre une gestion pérenne et rentable de la BNDA, notamment par un appui à la refonte du système d'information et le renforcement des capacités bancaires.

Dans le financement octroyé en novembre 2007, l'appui de l'AFD a privilégié le refinancement des crédits d'investissement de la banque par un prêt concessionnel pour le financement des crédits d'investissements aux PME-PMI, y compris relevant de projets présentés par des migrants ; la poursuite des interventions en faveur des réseaux de microfinance ; le renforcement de la gouvernance de la banque et le soutien au partenariat technique.

➤ **Les entreprises maliennes** souffrent d'un manque de compétitivité, dont les causes sont diverses. Certaines sont d'ordre structurel, d'autres sont liées au faible niveau des entreprises (gestion, ressources humaines, techniques, organisation en branches et secteurs) ou des services. Le programme d'appui au secteur privé, octroyé en 2009, devra notamment permettre de conforter la place des PME/PMI et des très petites entreprises dans leur rôle moteur de croissance de l'économie.

Programme d'appui au secteur privé – PASP - 2009

Subvention de 7,4 M€ - délégation de fonds européens de 5 M€ - cofinancement BM de 2,4 M€

Le programme s'articule autour de cinq composantes permettant de répondre aux besoins identifiés des entreprises mais aussi de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement des entreprises.

- **I** : Appui au renforcement des capacités des entreprises privées, des services d'appui non financiers et des organisations intermédiaires représentatives ;
- **II** : Appui à la structuration et à la mise en place de systèmes productifs locaux ;
- **III** : Accompagnement des banques et établissements financiers dans leur rôle de financement de l'économie et des petites et moyennes entreprises (mésfinance) ;
- **IV** : Renforcement des Assemblées régionales et des ministères, notamment le MIIC, via un appui institutionnel et l'animation du dialogue public/privé ;
- **V** : Renforcement des institutions de gestion de la qualité.

Le PASP repose sur une intervention concertée de l'Etat, des organisations représentatives du secteur privé, des institutions financières, des entreprises, des collectivités territoriales, et des bailleurs de fonds.

Le dispositif institutionnel s'articule autour :

- d'une maîtrise d'ouvrage publique assurée par l'Etat, représenté par le MIIC qui est le prescripteur principal de la stratégie nationale à laquelle est associé un comité d'orientation stratégique (COS) ;
- d'une maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par une structure de droit malien de type associatif, représentative des acteurs privés directement impliqués dans le processus, appuyée par une unité technique opérationnelle (Service d'appui aux entreprises privées SAEP) ;
- d'un Comité de décision indépendant constitué de membres désignés (intuitu personae) pour leur compétence et représentatifs du secteur privé et qui décide de l'octroi des fonds.

Le plan de financement du programme PASP, pour une durée estimée à cinq ans, est d'un montant total de 14,78 millions d'euros, dont : une subvention de l'AFD de 5,9 M€ ; une subvention sur ressources DGT pour le développement de la mésfinance de 1,5 M€ ; une subvention de la Banque mondiale au fonds à coûts partagés soit 3 M US\$; une contribution dans le cadre du programme APE de l'UE sur 10^{ème} FED de 5 M€ en subvention, en gestion déléguée à l'AFD.

Fonds malien de renforcement des capacités commerciales

subvention de 1,5 M€ (2006)

Ce fonds permet de financer des projets identifiés par la partie malienne, au fur et à mesure de leur instruction. D'ores et déjà, les autorités maliennes ont identifié plusieurs opérations susceptibles d'être éligibles à ce fonds, notamment des actions d'appui à la filière exportatrice de produits agroalimentaires (avec des points d'application possibles relatifs à la traçabilité, le conditionnement, l'emballage, le transport, voire la recherche de nouveaux marchés et la commercialisation), ou encore des appuis au renforcement des capacités de négociation institutionnelles, consistant, par exemple, en la mise en œuvre d'un programme de formation de cadres maliens chargés de la représentation du Mali dans les différentes tribunes de négociations internationales.

- Enfin, l'AFD se retire progressivement de l'appui au processus de **décentralisation**, du fait notamment de la présence de nombreux bailleurs, dont l'Union européenne. Le projet suivant est encore en cours d'exécution :

Appui à la consolidation de la décentralisation

subvention de 5,5 M€ (2005)

Objectifs : soutenir le processus de décentralisation et appuyer sa mise en œuvre dans deux régions maliennes. Favoriser la coopération intercommunale. Renforcer les capacités des collectivités territoriales.

Descriptif : aider les collectivités locales à concevoir et mettre en œuvre des actions de développement économique et de gestion des ressources naturelles, notamment à l'échelle intercommunale. Améliorer la gestion des investissements réalisés par les collectivités territoriales. Soutenir l'Assemblée régionale dans la mise en œuvre d'une politique régionale de développement et d'aménagement du territoire. Renforcer les capacités de gestion et d'organisation des collectivités territoriales par un appui technique.

2. Le développement urbain, en s'appuyant sur une solide expérience dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

➤ Une longue expérience en milieu rural et semi-urbain

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'AFD s'affiche comme l'un des principaux partenaires du Mali dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Ses engagements en faveur de ce secteur, principalement en milieu rural et semi-urbain ont atteint 46,3 M€ entre 2002 et 2009, dans quatre régions du pays (Kayes, Koulikoro, Sikasso, et Mopti). Deux projets se sont achevés en 2010. Une dernière intervention est en cours d'exécution dans la région de Mopti.

Alimentation en eau potable et assainissement dans la région de Mopti

subvention de 11,3 M€ (2007)

Objectif : augmenter les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement des habitants de 18 communes correspondant à 6 cercles (Bandiagara, Bankass, Djenné, Douentza, Koro et Mopti) de la région de Mopti (Vème région) à l'est du Mali. A l'issue du projet (2012 ou 2013), la population totale estimée atteindra 400 000 personnes en milieu rural et semi-urbain, 25 000 personnes à Koro, 12 000 à Bankass et 10 000 à Sofara. Descriptif : il comporte la réalisation d'équipements d'AEP répondant aux demandes des différents segments de population ; le développement et la promotion de l'assainissement ; des mesures d'accompagnement visant une gestion fiable et pérenne du service de l'eau.

➤ Une évolution vers l'urbain avec des perspectives importantes

Dans le cadre de l'atteinte des OMD et face au constat d'une concentration des interventions des bailleurs de fonds en milieu rural et semi-urbain, l'AFD oriente depuis 2008 ses interventions vers le développement urbain avec une concentration sur la capitale Bamako et les secteurs de l'eau et de l'assainissement comme premiers axes d'intervention.

Bamako, capitale et principale agglomération du Mali, compte aujourd'hui près de 2 millions d'habitants (et sans doute près de 2,5 millions d'habitants en ajoutant les communes périphériques). Les deux tiers à peine de la population de la capitale ont accès à l'eau au sens conventionnel de ce terme, dont un tiers seulement dispose d'un raccordement privatif. La croissance accélérée de la population de la ville, avec un taux moyen de 5,4 % par an, rend encore plus aiguës les difficultés d'accès à l'eau des habitants. Pour atténuer cette crise, le Gouvernement du Mali a pris depuis 2006 une **série de mesures d'urgence visant à renforcer la capacité de production d'eau potable de la société EDM, dont la mise en place de stations compactes de traitement d'eau au fil du fleuve Niger.**

L'AFD a octroyé fin 2009 un premier concours en PTCC (prêt très concessionnel contractuel) de 12 M€ pour un projet de station compacte de production d'eau potable, de distribution et d'assainissement dans le quartier de Missabougou.

Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de Bamako

PTCC de 12 M€ (2009)

Ce projet permettra d'assurer la desserte d'environ 20.000 habitants supplémentaires et l'amélioration de la desserte de 150.000 habitants. Ces objectifs seront atteints par :

- L'installation d'une station compacte de traitement d'une capacité de 12 000 m³/j ;
- La construction d'un réservoir de régulation d'une capacité de 6 000 m³ ;
- La pose d'un linéaire de 63 km de réseaux secondaire et tertiaire ;
- La réalisation de 2 500 branchements et installation de 180 bornes fontaines.

La convention de financement a été signée le 30 novembre 2009. Les études techniques sont en cours afin de permettre le lancement des premiers appels d'offres dès avril 2010 et le lancement des travaux fin 2010.

De plus, l'AFD étudie actuellement la réalisation d'une station de traitement d'eau potable sur la rive droite de Bamako, à **Kabala**, préconisée par le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la ville. Dans ce cadre, l'AFD a financé des études complémentaires dont les résultats ont permis de nourrir les discussions de la Table Ronde des Bailleurs tenue en avril 2010 et de mobiliser autour du programme Kabala des intentions de financement suffisantes pour concevoir en 2011 la formalisation d'une intervention, sous réserve de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du secteur. Les principaux bailleurs sont la BAD, la BID, la BEI, la BOAD, la CE et l'Italie. L'AFD est chef de file.

Par ailleurs, l'augmentation du niveau de desserte de la capitale ne saurait se faire sans un ambitieux programme d'assainissement et plus largement d'un appui à la gestion urbaine.

L'AFD a octroyé un **projet d'assainissement** (20 M€) de deux quartiers de Bamako en décembre 2010. Ce premier programme devrait être suivi par des interventions de la BAD et de la BID dès 2011. Son instruction a également permis à l'AFD de se positionner comme chef de file des PTF dans le secteur de l'aménagement urbain et d'engager un dialogue sur le développement urbain de Bamako avec le District et le gouvernement de cette capitale.

Projet d'Assainissement et de Développement Urbain de Bamako

PTCC de 19 M€ et subvention de 1 M€ (2010)

La finalité du projet est l'amélioration des conditions de vie des habitants de Bamako par la réalisation d'un programme d'assainissement intégré et le renforcement des capacités de gestion urbaine. Le projet se décline en deux composantes :

- Réalisation d'infrastructures d'assainissement intégré à travers deux projets pilotes (17 M€) dont un volet de travaux à haute intensité de main d'œuvre et un volet de maîtrise d'œuvre sociale pour des actions d'accompagnement et de sensibilisation de la population afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques en matière de propreté publique.
- Renforcement des capacités des collectivités en matière de gestion urbaine (3 M€ dont 1 M€ de subvention), avec notamment :
 - La réalisation d'études détaillées pour préciser les solutions techniques et la programmation des travaux d'assainissement, l'actualisation d'un schéma directeur, la réalisation d'un plan de déplacements urbains.
 - La préfiguration d'une agence d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération, cellule de réflexion et d'action travaillant sur les problématiques de planification et mobilité urbaine avec les collectivités de Bamako et dotée d'outils de gestion urbaine (cadastre, SIG).
 - De l'assistance technique et des expertises en planification urbaine et des transports.

3. Le développement du capital humain via l'éducation et la formation professionnelle

Le renforcement du capital humain est stratégique pour le développement du Mali en tant que facteur de production et donc contributeur de croissance (objectif à long terme) ainsi que pour l'amélioration de l'employabilité des personnes par l'acquisition de compétences répondant aux besoins de l'économie (objectif à court et moyen terme). Si le Mali a réalisé ces dernières années d'importants progrès en matière de scolarisation, il n'en demeure pas moins de nombreuses difficultés, tant au plan quantitatif (insuffisance de maîtres, disparités dans l'accès à l'éducation) qu'au plan qualitatif (faible niveau de formation du personnel, mauvais état des infrastructures, difficultés d'organisation et de gestion). L'AFD intervient dans ce secteur avec un triple objectif : **améliorer l'accès à l'enseignement, la qualité de l'enseignement et appuyer le secteur de la formation professionnelle** (six concours octroyés en dix ans pour un total de 51 millions d'euros, dont 43,4 millions en subvention. Quatre concours sont encore en exécution).

➤ **Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement**

L'AFD contribue au renforcement de l'offre d'éducation fondamentale par l'extension des capacités d'accueil, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le développement des capacités de gestion de l'administration déconcentrée. Le secteur de l'éducation au Mali répond aux critères de financements par l'aide budgétaire sectorielle (existence d'une stratégie nationale de développement du secteur et d'un plan de développement à moyen et long terme, capacités nationales de gestion financière et technique suffisantes, etc.). L'AFD intervient en partie selon cette modalité mais l'aide projet demeure néanmoins privilégiée pour les actions innovantes et le renforcement de capacité.

Appui au Programme sectoriel éducation (PISE II) *subvention de 17 M€ (2006) - subvention de 3.5M€ (2009)*

Objectifs : soutenir le programme sectoriel éducation mis en œuvre par les autorités maliennes, et réduire les inégalités en matière d'éducation sur l'ensemble du territoire. Appuyer les administrations en charge du programme. Améliorer la formation des enseignants. Améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et appuyer son développement dans la région de Kayes. **Descriptif** : aide budgétaire sectorielle. Appui au renforcement des capacités en matière de pilotage du système éducatif, d'extension du dispositif de collecte des données, de planification. Réhabilitation du centre de formation professionnelle de Kayes et création d'un nouveau centre de formation professionnelle axé sur les filières industrielles et artisanales.

Un concours complémentaire octroyé en 2009 vise le financement partiel de la dernière année du PISE II et la préparation du PISE III. Il comporte (i) une aide budgétaire sectorielle d'un montant de 2 millions d'euros et (ii) un volet de renforcement de capacités, d'un montant de 1,5 millions d'euros, qui permettra la réalisation d'une partie des études nécessaires à la préparation de la troisième phase du PISE. Ces études visent notamment l'amélioration des stratégies relatives à la qualité des enseignements, à la réduction de disparités et au développement du post primaire.

Au Mali, le taux d'achèvement du primaire a progressé de manière considérable ces dernières années. La stratégie de l'AFD vise maintenant à **progresser sur le post-primaire et sur le sous-secteur de l'enseignement secondaire général**, orphelin de bailleurs au moins en termes de renforcement de capacités. Un appui à la troisième phase du programme d'investissement sectoriel de l'éducation sera présenté aux instances de décision de juillet 2010.

Appui au Programme sectoriel éducation (PISE III) *subvention de 8 M€ (juillet 2010)*

Dans le cadre du PISE III, le projet soutient plus particulièrement le développement de l'enseignement secondaire général. L'enveloppe de 8 millions d'euros est répartie entre trois composantes :

- Une composante d'aide budgétaire sectorielle visant le programme de dépense global du PISE III permet de rester à la table des bailleurs et de participer au dialogue sectoriel (2 M€).
- Une composante infrastructure (aide projet) s'appuie sur le plan d'investissement de l'enseignement secondaire du PISE III et vise à étendre la couverture de l'offre publique en lycées (construction et

réhabilitation pour 4 M€) dans les zones où les perspectives de poursuites de scolarisation post-primaire sont aujourd'hui inexistantes.

- Une composante d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire (aide projet) s'intéresse 1) à la mise en place d'un système de pilotage basé sur des contrats de performances (1 M€) ; 2) au renforcement pédagogique dans les disciplines scientifiques, en privilégiant l'autoformation (0,6 M€). Un volet Etudes/Audit de 0,4M€ vient accompagner l'exécution du PISE III en répondant aux besoins d'appuis ponctuels.

➤ **Renforcer la formation professionnelle en adéquation avec les besoins de l'économie**

Les interventions de l'AFD dans le secteur de l'Education couvrent également un appui à la formation professionnelle, comme vecteur de professionnalisation des acteurs et de renforcement de la compétitivité. Cette stratégie permet ainsi à la l'AFD de contribuer aux politiques publiques d'accélération de la croissance et d'amélioration de l'employabilité des personnes.

Cette présence croissante se traduit dans le cadre de l'appui au PISE II par le financement de la construction d'un nouvel IFP (institut de formation professionnelle) à Kayes (filiales industrielles et artisanales) et la réhabilitation de l'ancien IFP de Kayes (métiers du tertiaire). Outre le financement des infrastructures et des équipements, ce volet a pour ambition de contribuer à améliorer la qualité des enseignements (modernisation des programmes, formation des formateurs) et à ouvrir l'établissement sur son environnement économique (participation des acteurs de la vie économique à la gouvernance de l'établissement, développement d'une offre de formation continue). Il ouvre ainsi une voie innovante dans la conduite d'un dispositif de formation professionnelle offrant une meilleure adéquation formation-emploi.

D'autre part, l'AFD a décidé en 2009 un concours destiné à appuyer les établissements privés de formation.

Formation professionnelle

Ligne de crédit BNDA, 2 Mds FCFA (2009)

Ce concours a démarré début 2010, sous forme d'une ligne de crédit de 2 Mds FCFA octroyée à la BNDA pour le financement de l'offre privée de formation post-primaire et d'une subvention de 0,5 M€ à l'Etat du Mali et dont l'objet est de contribuer au renforcement de la régulation du marché de la formation professionnelle via des critères de qualité. Il devrait améliorer les conditions d'apprentissages de l'enseignement privé technique et professionnel au Mali, en développant une offre de financement à LMT aux établissements présentant une démarche qualité.

L'AFD a renouvelé son mandat de chef de file pour une durée d'un an à compter d'avril 2010.

4. Intervention dans le Nord : Sécurité et développement

Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali

Subvention de 1 M€ (2010)

Le projet s'inscrit dans l'effort de l'Etat français en appui à la stratégie nationale malienne de rétablissement de la sécurité dans les régions Nord. Centrée sur le développement économique et social, cette intervention suppose un rétablissement préalable d'une présence des forces armées et de sécurité, mais est également une condition essentielle à leur présence et au maintien de la paix et de la sécurité, la création d'emplois et de richesses déterminant la stabilité sociale. Les objectifs portent sur :

- la mise en place des infrastructures sociales minimales de base permettant le maintien des fonctionnaires et personnel des services de l'Etat ou des collectivités territoriales dans les pôles sécurisés de développement et de gouvernance identifiés (Ber et Abeibara).
- la mise en place des infrastructures économiques minimales permettant le développement d'activités économiques portées dans un premier temps par la demande solvable générée par la présence des forces armées et de l'administration, dans un second temps par la re-fixation des populations locales.
- la réalisation d'une étude sur les stratégies de développement économique et social des régions du Nord.

- la recherche de l'adhésion des populations et des élites du Nord, notamment par des actions de communication appropriées.

5. Autres interventions : santé, appui budgétaire global, conversion de dette monétaire

- Parallèlement à ces secteurs prioritaires, d'autres projets sont menés, dans les domaines de l'environnement (protection de la biodiversité) et de la **santé** (offre de soins via les centres de santé et l'hôpital de Mopti, financement de projets portés par les ONG en liaison avec les collectivités locales maliennes et la coopération décentralisée).

Développement sanitaire et social de la 5^{ème} région du Mali

subvention de 8 M€ (2003)

Objectifs : contribuer au financement de la politique sectorielle sanitaire malienne au niveau de la 5^{ème} région. Améliorer l'accès aux soins des populations de cette zone. Améliorer la prise en charge des malades et de leurs pathologies. Descriptif : construction / rénovation d'une quinzaine de centres de santé communautaires sur l'ensemble de la région. Renforcement de la qualité de soins. Transfert de l'hôpital régional de la commune de Mopti dans un centre hospitalier neuf. Education à la santé et mobilisation des communautés. Développement des capacités de gestion (planification – programmation – budgétisation) des services du secteur. Appui à la formation initiale des personnels de santé.

- Enfin des **appuis budgétaires globaux** au budget de l'Etat sont régulièrement octroyés au Gouvernement du Mali dans un cadre coordonné avec les bailleurs.

Appui budgétaire global

L'aide budgétaire **2005**, d'un montant de **9 M€**, a été décaissée en totalité en 3 tranches égales de 3 M€, sous forme de financement budgétaire non affecté.

En **2006**, pour la première fois, la France a proposé une aide budgétaire pluriannuelle globale de **22 M€**, pour la période 2006-2008, en appui au programme économique et financier mis en œuvre par le Mali, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Cet appui pluriannuel s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'efficacité de l'aide et traduit une évolution du partenariat et des modalités de l'aide française au Mali marquée par le passage d'une logique de stabilisation macroéconomique à celle d'un soutien à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, s'inscrivant dans la durée et opérant dans un cadre conjoint. Pour les années 2006 et 2007, les contributions se sont élevées à 10 M€ par an, dont une tranche fixe de 6 M€, versée sur la base d'une appréciation positive par la France de la situation macroéconomique, au vu des conclusions de la mission de revue du FMI et du paiement par le Mali de l'échéance 2006 de la dette monétaire. Une tranche additionnelle de 4 M€ a été versée sur la base de déclencheurs dans les domaines de la réforme du secteur cotonnier et de la réforme des finances publiques.

La France a octroyé en **2009** une aide budgétaire globale d'un montant de **5 M€** au Gouvernement du Mali pour le financement partiel du programme économique et financier du Gouvernement. Le versement des fonds a été effectué en une seule tranche, suite à la levée des conditions suspensives en novembre 2009.

La France a octroyé en juillet **2010** une nouvelle aide budgétaire globale de **10 M€** dans le cadre d'une convention biannuelle 2010-2011, avec deux tranches annuelles de 5 M d'euros chacune.

- Au moment de sa réintégration dans l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) en 1984, le compte d'opérations de la République du Mali ouvert auprès du Trésor français était dans une situation débitrice. Le solde négatif de ce compte, qui représentait environ 1,5 milliard de francs français, s'est alors transformé en dette souveraine du Mali vis-à-vis de la France, appelée « **dette monétaire** ». La présidence de la République française a décidé en 2007 une conversion – annulation de cette dette en plusieurs tranches.

Accord de conversion de la dette monétaire 2008-2010

Le premier accord de conversion de la dette monétaire malienne a été signé entre le Mali et la France le 15 juillet 2008 pour la période 2008-2010 et pour des échéances d'un montant total de 17,6 M€.

Cet accord prévoit une mise en œuvre des fonds sous forme d'aide budgétaire globale, une partie étant affectée au développement du secteur privé (objectif de 40%). Il prévoit également la mise en place d'un comité de suivi, coprésidé par le Ministre des Finances du Mali et l'Ambassadeur de France au Mali et dont le rôle est de superviser la mise en œuvre de cet appui, notamment pour la part ciblée sur le secteur privé.

La convention d'ouverture de compte spécial auprès de la BCEAO n'ayant été signée que le 7 mai 2009, le gouvernement malien a procédé au remboursement des échéances 2008 (4,7 M€) et 2009 (5,7 M€) respectivement en juin 2009 et août 2009.

Accord de conversion de la dette monétaire 2011-2013

Une nouvelle convention triennale de conversion de la dette monétaire pour les années 2011-2013 est a été présentée aux instances de décision en juillet 2010 et est en cours de signature. Le montant total des échéances ainsi couvertes s'élève à 31,7 M d'euros sur 3 ans (10,1 en 2011 et 10,8 en 2012 et 2013).

50% de l'enveloppe est une aide budgétaire globale non ciblée, 20% est affecté au développement du secteur privé et 30% est consacré au développement des régions du Nord Mali (régions de Kidal, Tombouctou et Gao).

mais aussi ...

➤ **Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**

L'AFD intervient au Mali au travers du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et contribue ainsi au financement de projets ayant un impact durable sur l'environnement.

➤ **L'appui aux initiatives des ONG**

L'AFD accompagne les ONG à travers essentiellement deux guichets de financement : Initiatives des ONG et Facilité d'Innovation Sectorielle des ONG (FISONG) ce qui se traduit par le financement de projets au Mali dans les secteurs de la santé, de l'environnement, etc.

➤ **Les projets multipays et régionaux**

Le Mali est bénéficiaire de projets multi-pays et régionaux dans les domaines de l'éducation, la santé et l'agriculture. L'un de ces projets, suivi par l'agence de Bamako, vise le développement du coton bio et équitable (subvention de 4,7 M€).

➤ **Le Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB)**

En plus 40 ans d'existence, le Centre d'études financières économiques et bancaires (**CEFEB**), département du Groupe de l'AFD, spécialisé dans la formation et installé à Marseille, aura pu contribuer à la **formation de 400 cadres maliens**. Sur les cinq dernières années, ce sont plus de 200 personnes qui ont bénéficié des différentes offres de stage, séminaires et ateliers, organisés à Bamako, en Afrique de l'Ouest ou à Marseille. Ces cadres sont appelés à occuper des postes à responsabilité dans les entreprises privées et publiques, l'administration, les services publics, les banques et les institutions financières des pays de la zone d'intervention de l'AFD.